

***LOME, Togo, 19 septembre (Infosplusgabon) - Les députés des partis politiques de l'opposition n'ont pas pris le chemin de l'Assemblée nationale, ce mardi, pour prendre part aux débats sur le texte relatif à la révision constitutionnelle adopté en commission, vendredi, par la majorité au pouvoir.***

Le texte à débattre porte sur les articles 52, 59 et 60, relatifs au mandat présidentiel et au mode de scrutin.

De bonnes sources, le texte étudié en commission propose la limitation du mandat à deux et le retour du scrutin uninominal à deux tours lors des scrutins.

Cependant, malgré ce geste jugé opportun pour une certaine ouverture par le gouvernement, l'opposition ne se dit pas satisfaite. Elle réclame le retour pur et simple à la Constitution de 1992, plébiscitée par près de 98% de Togolais et toilettée en 2002 par Eyadema Gnassingbé, ex-président et père de Faure Gnassingbé, actuel chef de l'Etat.

En outre, l'opposition souhaite ajouter à l'article 59, la phrase : «En aucun cas, nul ne peut exercer plus de deux mandats». Une phrase refusée par les députés de la majorité présidentielle qualifiée de «paraphrase inutile» qui n'a plus sa place.

La séance démarrée le matin, a repris cet après-midi, toujours sans l'opposition.

Leurs leaders font du porte-à-porte en ville pour appeler les populations à sortir nombreux massivement pour la marche de mercredi pour réclamer le retour à la Constitution de 1992 ou le départ de Faure Gnassingbé.

Les accès d'entrée à l'Assemblée sont bouclés par des forces de sécurité qui veulent empêcher tout débordement des militants de l'opposition qui sillonnent Lomé à bord de motos et de voitures pour mobiliser du monde pour demain.

Si le texte n'est pas adopté, puisqu'il faut les 4/5e des députés, le pays risque d'organiser un référendum, précise-t-on.

Depuis août dernier, la tension couve entre pouvoir et opposition sur les réformes institutionnelles et constitutionnelles adoptées en 2006 entre les acteurs politiques lors de l'Accord politique global (APG) non encore mise en œuvre, il y a 11 ans.

FIN/INFOSPLUSGABON/AIO/GABON 2017

© Copyright Infosplusgabon